

COMpte RENDU

REUNION DU 02/09/2025

Présents :

Résidents : Mme REY Michèle, Mme BARCIKOWSKI Christiane, M. DAVIAUX Daniel, M. ALLONGE Fabrice,
Commune : Mme LEPAN Angélique (animatrice), Mme DIENON Pamela (animatrice), Mme CROIZARD Céline (secrétaire de mairie), Mme LIOT Régine (Adjointe aux Affaires sociales), M. CHAILLOUX Sébastien (coordonnateur de travaux), M. LIOT Gérard (Maire).

Monsieur le Maire accueille les participants et invite à faire un tour de table pour se présenter. Monsieur le Maire propose ensuite d'aborder les différents points à l'ordre du jour :

- **Présentation du plan de services** et des agents qui interviennent au quotidien. Il permet d'assurer une présence quotidienne de l'animatrice 2 heures par jour du lundi au vendredi inclus, au titre de l'AVP. Lors des congés de l'animatrice il y a un passage du service technique 2 fois par semaine une demi-heure de 11h30 à 12h00 et du correspondant administratif 1 mercredi sur 2 de 15h30 à 16h00.

Les activités prises en charge par l'Accompagnement à la Vie Partagée (AVP) peuvent être :
Des activités de convivialité (jardinage, anniversaire, partage du repas, etc.) ;
Des activités sportives (marche, yoga, pétanques, etc.) ;
Des activités ludiques (ateliers arts plastiques, musique, cuisine, jeux, etc.) ;
Des activités culturelles (musée, cinéma, concerts, etc.).

Il conviendra aux résidents, en lien avec l'animatrice et la municipalité, d'établir des choix et des priorités. L'Adjointe aux Affaires Sociales invite chaque résident à exprimer ses centres d'intérêt et ses souhaits. Il ressort globalement un intérêt pour les jeux de société, la belote, les jeux de boules, et sans oublier de fêter les anniversaires. Monsieur le Maire les remercie pour leurs réponses et pour la convivialité de cette réunion. L'animatrice propose également plusieurs jeux de société en plus du « scrabble » et du « triominos » qui pourront être testés avant acquisition.

Monsieur le Maire rappelle que l'AVP est financée par le Conseil Départemental de la Charente à raison de 3 500€ par résident / an et qu'il faut financer l'ensemble des dépenses prévues au plan de service, ainsi que les petits équipements liés à la mise en service de la Résidence Senior. Un bilan sera communiqué aux résidents.

Le plan de services est donc validé et sera affiché sur le panneau prévu à cet effet (PJ du présent compte rendu). Monsieur le Maire indique que le panneau se trouve à coté de l'entrée du placard technique. Comme il se doit, le règlement intérieur a été affiché ainsi que différentes informations. Il invite les résidents à le regarder régulièrement afin d'être informé des prévisions d'animation qui seront affichées.

- Le numéro de téléphone de la salle d'activité est le **09 71 04 17 44**, son usage est destiné à recevoir des appels de l'extérieur. Son utilisation pour appeler l'extérieur doit rester exceptionnelle et doit être limitée au téléphone fixe.
- L'accès à la salle d'activité est réservée aux résidents, aux élus et aux personnels communaux pour raisons de service. Une clé identique pour les 2 portes est remise à chaque résident. Monsieur le Maire

indique que pour accéder à la salle, il est souhaitable d'utiliser le clavier à codes de la porte EST en utilisant son identifiant personnel. En effet l'utilisation de cet accès à commande électronique permet de verrouiller automatiquement la porte. Ce processus permet de sécuriser la présence des résidents dans la salle. Pour ressortir de la salle les 2 portes sont munies d'un verrou électronique avec un bouton de commande dans la partie supérieure ou par une mollette mécanique qui permet d'ouvrir la porte sans en avoir la clé.

- **Eclairage** : à l'intérieur du bâtiment l'éclairage est programmé pour être mis en service entre 08h00 et 22h00 avec possibilité de modifier les horaires occasionnellement. Sur cette plage horaire la commande d'éclairage se fait sur les interrupteurs classiques.
A l'extérieur l'éclairage est déclenché par des détecteurs de mouvement. Il est permanent toute la nuit.
- **Poubelles et composteurs** : les poubelles de tri sélectif et ordures ménagères ont été installées dans le local poubelle et un composteur est disponible derrière la salle d'activités. Les résidents confirment le bon fonctionnement de cette organisation.
- **Récupérateurs d'eau individuels** : Ils seront installés courant septembre par les agents communaux.
- **Boîte aux lettres** : le regroupement des boîtes aux lettres est validé au niveau du local poubelle par les services de la Poste et par les résidents.
- **Charente Libre** : La Charente Libre, du lundi au vendredi, sera déposée par l'animatrice dans la salle d'activités et le samedi l'exemplaire sera posé dans une boîte installée à cet effet au niveau des boîtes aux lettres afin que les résidents puissent la récupérer facilement. Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de choisir d'autres abonnements de presse selon les souhaits des résidents dans le cadre de l'AVP.
- **Planning des travaux** : concernant les espaces verts de la 1ère tranche, ils devraient être réalisés au mois d'octobre sous réserve de la météo. Le marquage parking et les panneaux de stationnement seront posés avant la fin de l'année. En ce qui concerne la 2^{ème} tranche des travaux de la Residence elle ne pourra débuter que courant 2026 pour une mise en service fin 2027 / début 2028.
- **Maintenance climatisation et chauffage** : Monsieur le Maire propose de mettre en place un contrat de maintenance global pour les logements et les parties communes de la Residence afin d'obtenir le meilleur tarif possible. Il rappelle que les filtres doivent être nettoyés régulièrement et que le contrôle des appareils doit être fait au moins tous les 2 ans. Lors d'une prochaine réunion nous pourrons échanger sur les propositions reçues.
- **Aménagement salle d'activités** : Monsieur le Maire indique qu'il a été fait un choix de mobilier à minima afin de pouvoir utiliser la salle d'activités. Il demande aux résidents quels seraient les aménagements à prévoir. Après un échange il ressort qu'il serait opportun de mettre en place une table basse au niveau de la télé et de prévoir 2 fauteuils sans accoudoir.

La prochaine réunion sera programmée en fonction de l'évolution de l'organisation de la Residence en octobre/novembre.

Monsieur le Maire clos la réunion à 16h15 et il invite les résidents à partager les gâteaux, offerts par Christiane, tout en partageant boissons chaudes ou jus de fruit.